



**FORMATION**  
Développer ses compétences



# ANIMER AVEC CRÉATIVITÉ

## SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025

### MARLY (57)

FORMATIONS 2025

Familles Rurales Fédération Régionale Grand Est  
12 rue Abbé Devaux 54140 Jarville-la-Malgrange  
Par téléphone : **03 83 37 95 85**  
Par mail : [fr.grand-est@famillesrurales.org](mailto:fr.grand-est@famillesrurales.org)

Taux de satisfaction : 7.82/10

9 avis

Familles  
rurales  
Vivre mieux !  
GRAND-EST



## PROGRAMME

La formation souhaite fournir tous les éléments permettant d'animer dans n'importe quelle situation. Celles-ci abordera notamment :

- Des animations ne nécessitant ni matériel, ni préparation préalable,
- Des outils permettant de développer sa propre créativité en animation,
- Des méthodes de développement de l'imaginaire et de l'utilisation de celui-ci dans son quotidien avec les enfants
- Des animations faciles à mettre en oeuvre spécifiques à des tranches d'âge.



## MODALITÉS DE CERTIFICATIONS

### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats - Modalités d'obtention

- Feuilles de présence
- Quiz
- Fiche de suivi individuel
- Attestation d'assiduité avec validation des acquis
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Un certificat de réalisation d'action de formation et une attestation d'assiduité et de validation des acquis seront remis à chaque participant à l'issue de la formation.



## OBJECTIFS

- Maîtriser une suite de jeu ne nécessitant aucun matériel et pouvant être fait partout.
- Cerner les éléments qui concourent au bon déroulement d'une animation.
- Utiliser l'imaginaire comme un outil d'animation.

## Informations pratiques

Samedi 29 novembre 2025  
26 rue des Vanneaux 57155 Marly

1 jour 7 heures  
De 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

Capacité d'accueil : entre 8 et 15

Animateur, formateur, responsable pédagogique,  
titulaire d'un Diplôme d'Etat de Jeunesse,  
d'Education Populaire et des Sports

Personnes travaillant dans le domaine de l'enfance

Pré-requis : aucun

Formation en présentiel

250€ pour les salariés Familles Rurales.  
300€ pour les salariés hors réseau Familles Rurales.